

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30
à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Paul Barriault,

SONT PRÉSENTS :

Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT ABSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2

EST AUSSI PRÉSENTE :

Laura Mansbridge	directrice générale adjointe
------------------	------------------------------

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1419-22
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le
point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1420-22
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 7 février 2022 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1421-22
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 MARS 2022 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 223 835,73 \$ en date du 4 mars 2022.

RÉSOLUTION N° 1422-22
LISTE POUR VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : DÉPÔT ET TRANSMISSION

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles, dont les taxes demeurent impayées;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles de vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT l'article 1022 et suivant du Code municipal stipulant que le conseil municipal peut ordonner la vente de ces immeubles à l'enchère publique;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts continuent de courir jusqu'au paiement complet des taxes dues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite recouvrer les sommes dues;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la liste déposée indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées.

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie la liste des comptes pour la vente pour défaut de paiement de taxes.

RÉSOLUTION N° 1423-22
CONTRAT 2022-100 « FOURNITURE DE BOIS DE CHAUFFAGE - CAMPING » :
RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 7 mars 2022 concernant le contrat n° 2022-100 « Fourniture de bois de chauffage - Camping municipal » ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le contrat 2022-100 « Fourniture de bois de chauffage - Camping municipal » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9361-1192 Québec inc., et ce, pour la somme de 13,79 \$ du ballot, taxes incluses.

RÉSOLUTION N° 1424-22
PRÉPOSÉ AU SERVICE DES LOISIRS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste de préposé au Service des loisirs à temps plein, permanent en date du 10 décembre 2021;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de monsieur Léopold Jomphe à titre de préposé au Service des loisirs à temps plein, permanent à compter du 14 décembre 2021. La rémunération est fixée selon l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 1425-22

PROJET DE RÈGLEMENT N° 361 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298 PERMETTANT D'INTÉGRER AU ZONAGE 60R, L'USAGE 543 (ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE (PUBLIC OU PRIVÉ) » : ADOPTION DU 2^e PROJET RÈGLEMENT

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par le conseiller Charles Arsenault et unanimement résolu

Que le 2^e projet de règlement n° 361 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298 permettant d'intégrer au zonage 60R, l'usage 543 (enseignement élémentaire et secondaire (public ou privé) » soit adopté par le conseil.

Que ce projet de règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour fins de consultation.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 364 « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX » : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Jonathan Blais donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 364 « Règlement relatif au traitement des élus municipaux ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale adjointe en fait la présentation.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 365 « RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT » : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 365 « Règlement modifiant le règlement n° 345 relatif à l'augmentation du fonds de roulement ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale adjointe en fait la présentation.

RÉSOLUTION N° 1426-22
DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION
MUNICIPALE - L'ESPOIR DE SHELNA

CONSIDÉRANT QUE L'Espoir de Shelna a déposé à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ne s'oppose pas à la demande de L'Espoir de Shelna concernant la reconnaissance d'exemption de toutes taxes foncières de l'immeuble situé au 1075, Promenade des Anciens à Havre-Saint-Pierre et qu'elle s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre n'aura aucun représentant s'il y a tenu d'une audience pour cette demande.

RÉSOLUTION N° 1427-22
DIRECTION GÉNÉRALE - INTÉRIM : NOMINATION

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Nabil Boughanmi au poste de directeur général de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'assurer l'intérim durant le processus d'embauche à la direction générale;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la directrice générale adjointe Laura Mansbridge assure l'intérim à la direction générale tout au long du processus d'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général de la Municipalité, et ce, depuis le 28 janvier 2022. La rémunération est fixée selon l'article 8.08 de la « Politique des conditions de travail des employés cadres de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ».

RÉSOLUTION N° 1428-22
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 45.

Paul Barriault, maire

Laura Mansbridge, directrice générale adjointe